

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GUITARD. LENORMAND. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. JACQUIER. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. PETIT. ULVE.

ABSENTS ET EXCUSES : M. GAUGIRAND pouv. M. DELPECH. Mme GRANDE pouv. Mme MARGUERES. M. PANAGET pouv. Mme DEMAISON. Mme POUJADE pouv. M. SAURIN. Mme C. VILA pouv. M. B. VILA Mmes FAUCHOIS. MM. CAMBOU. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DOREMBUS.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une question diverse à l'ordre du jour : il invite les conseillers à partager une coupe de champagne après la séance en l'honneur de son 65^e anniversaire. L'ensemble de l'assistance l'approuve et chante en cœur « Bon anniversaire » à son attention. Remerciant l'assemblée, Monsieur le Maire entame l'ordre du jour.

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE ET CREATION D'UN CONTRAT AIDE (CAE)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 5 juillet 2016,

Considérant qu'il convient de créer un poste de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe pour l'évolution de carrière d'un agent et un poste en contrat aidé pour renforcer le service technique.

DECIDE, par 24 voix pour, de créer un poste de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe et la création d'un contrat aidé (CAE)

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 06/12/16		
	Indices bruts			titulaires/stagiaires	non titulaires	total
	1 ^{er} échelon	dernier échelon				
<u>Filière Fonctionnelle</u>						
Directeur Général des Services	470	821	1	1	0	1
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché principal	504	966	1	1	0	1
Rédacteur Chef * (3)	425	612	1	0	0	0
Rédacteur	348	576	2	0	0	0
Adjoint Administratif	348	465	5	2	0	2
Principal 2 ^{ème} classe						
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	342	432	6	4	0	4
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	340	400	2	2	0	2
<u>Filière Technique</u>						
Technicien	348	576	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	366	574	4	1	0	1
Agent de maîtrise	348	465	5	4	0	4
Adjoint technique principal	364	543	2	0	0	0
1 ^{ère} classe						
Adjoint technique principal	348	465	3	1	0	1
2 ^{ème} classe						
Adjoint technique 1 ^{ère} classes	342	432	2	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe *(1)	340	400	12	12	0	12

Filière Police						
Chef de service police municipale						
Principal 2 ^{ème} classe	358	621	2	0	0	0
Chef de service de police						
Municipale	357	582	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier-Chef Principal	366	543	1	1	0	1
Filière Sociale						
A.T.S.E.M. principal	290	446	3	0	0	0
2 ^{ème} classe						
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	287	409	4	3	0	3
Filière Sportive						
Educateur Sportif	399	579	1	1	0	1
1 ^{ère} classe						
Éducateur Sportif	298	544	1	0	0	0
2 ^{ème} classe			1	0	0	0
Opérateur						
Aide opérateurs	281	388	1	1	0	1
Emplois d'animation						
Animateur principal	350	614	1	0	0	0
Animateur	348	576	1	1	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	342	432	4	4	0	4
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe *(2)	340	400	10	5	0	5
TOTAL GÉNÉRAL			81	47	0	47

*(1) : Parmi les 12 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 2 à temps non complet (2 pourvus à 28h par semaine).

* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

Etat du personnel vacataire au 06/12/2016		①
(Agent non rémunéré sur un indice)		
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	8	
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)	4	
		②
Nombre d'emplois créés au 06/12/2016	81 (dont 34 non pourvus)	
Personnel titulaires/stagiaires au 06/12/2016	47	
Personnel non titulaires au 06/12/2016	0	
		③
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 06/12/2016	50	

2/ ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE CADASTREE A 455

Dans le cadre d'un projet de restructuration urbaine, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt qu'il y aurait pour la municipalité d'acquérir la parcelle cadastrée A 455 d'une surface de 1739 m² appartenant à Madame Marie Angèle Massonié. Cette parcelle constitue un délaissé de voirie, enclavé entre l'ancien et le nouveau tracé de la route de Villemur (RD 14). Classée en zone UP, elle est inconstructible en l'état et a été évaluée par les services de France-Domains au prix de 8 000 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de faire une offre à l'amiable basée sur ce prix, avec frais d'acquisition à la charge de la mairie ; l'opération d'acquisition devant être inscrite au budget 2017.

Où l'exposé de son Maire et près en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée A 455.

3/ VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-606120-020 : Gaz	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-1623-020 : 1623 REAMENAGEMENT DE VOIRIES	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-1607-020 : 1607 TERRAINS PARKING CENTRE	48 433,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-1622-211 : 1622 REFECTION TOITURE ECOLE MATERNELLE	0,00 €	5 075,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1619-213 : 1619 AMEUBLEMENT SCOLAIRE 2016	0,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1624-212 : 1624 ECOLE ELEMENTAIRE AIRE DE JEUX	0,00 €	18 740,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	48 433,00 €	23 833,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1505-411 : 1505 AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	48 433,00 €	48 433,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

4/ TRAVAUX SDEHG – RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN VETUSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 9 décembre dernier concernant la rénovation de l'éclairage public aérien vétuste P6 'Rennery' et P23 'Bouzigue', le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose de 9 appareils d'éclairage public vétustes.
- Pose de 9 appareils d'éclairage public LED sur poteaux bétons.
- Dépose de deux coffrets de commande vétustes.
- Pose de deux coffrets de commande équipés d'horloges astronomiques.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 712€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	6 325€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 834€
	Total	10 871€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- approuve le projet présenté.
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

5/ ORGANISATION D'UN SPECTACLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – AIDE A LA DIFFUSION

Dans le cadre des Musicales de Gratentour, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pôle culturel projette d'organiser un concert avec l'« Ensemble Suonatori » le 16 décembre 2016 à 21 heures, à l'église Sainte Quitterie de Gratentour

Le coût de ce spectacle pour la collectivité s'élèvera à 2 800, 00 HT, soit 2 954, 00 € TTC.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide du Conseil Régional au titre de son programme d'aide à la diffusion.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Régional pour ce spectacle au titre de son programme d'aide à la diffusion.

6/ DOSSIER DETR 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, comme chaque année, la préfecture sollicite les communes pour les dossiers de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le dossier le plus ambitieux et le plus abouti dont dispose la commune est la transformation de la salle polyvalente en salle festive et culturelle : un avant-projet a été établi et chiffré par notre maître d'œuvre Monsieur Gachet, et porte sur plusieurs options d'amélioration et de transformation dont la totalité est évaluée à 2 200 000 € HT de travaux.

Il est proposé de présenter un dossier sur l'ensemble de ces options, sachant que le plafond de la subvention est établi à 300 000 € (20 à 50 % du coût du projet).

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, approuve le projet présenté et charge le Maire de présenter le dossier correspondant.

- FIN DE LA SEANCE -